



falsification compte rendu du radiologue

Par **Nathalie 38**, le **15/04/2019** à **12:28**

Bonjour,

mon fils de 11 ans a passé un scanner le 19 mars pour une lésion tumérale au péronné. Le médecin a fait un compte rendu évoquant un kyste anévrismal plutôt excentré et a demandé une IRM qu'il voulait faire lui même donc une attente de 3 semaines. 11 avril, résultat de l'IRM, un fibrome non ossifiant plutôt centré. Le problème n'est pas le diagnostic qui a changé mais le fait que le médecin a changé le compte rendu du 19 mars en enlevant kyste anévrismal et en mettant fibrome non ossifiant. Donc 2 lettres à la même date, exactement identiques mais avec un autre diagnostic. Est-ce légal ? Si non, que dois-je faire ? Je n'arrête pas de me dire que ce qu'il a fait à mon fils a pu être fait à des personnes dépendantes ayant des pathologies très lourdes. Bien que cela n'est pas de grosses incidences sur mon fils si ce n'est que je me sens abusée par une profession à qui, en principe, on accorde toute sa confiance.

Merci de votre réponse

Nathalie

Par **youris**, le **15/04/2019** à **13:54**

bonjour,

suite à l'IRM qui était prévu justement pour confirmer ou non son premier diagnostic, il est logique qu'il modifie son premier avis suite à l'IRM qui a infirmé ce qui était mentionné dans son premier compte-rendu.

Les médecins ont une obligation de moyens et non de résultats.

salutations

Par **Nathalie 38**, le **15/04/2019** à **14:11**

Merci Youris,

le problème n'est pas que le diagnostic ait changé suite à l'IRM, ça je le comprends mais qu'il

l'ai changé sur le 1ier compte-rendu, comme si dès le 19 mars il avait pensé à un fibrome après le scanner.
Cordialement